



VILLE DU PECQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 MAI 2023

Nombre de conseillers municipaux  
en exercice : 33  
\*\*\*

En vertu de l'article L.2131-1 du  
C.G.C.T.,

Le Maire du Pecq certifie que la  
convocation à la présente séance a été  
adressée aux conseillers municipaux en  
date du mercredi 17 mai 2023

et atteste que le présent document a  
été publié par voie électronique le

01 JUN 2023

transmis en Sous-Préfecture le

30 MAI 2023

et qu'il est donc exécutoire.

Le Maire,

Laurence BERNARD

**Présents** : Mme BERNARD, Maire, M. DOAN, Mme WANG,  
Mme DESFORGES, M. SIMONNET, M. FOURNIER, Mme DE BROSES,  
M. PRACA, Maires-Adjoints,  
Mme JOURDRIN, M. GALPIN, Mme BESSE, M. BESSETTES, M. LELUBRE,  
M. MANUEL, Mme MAMBLONA-AMIEZ, M. KADDIMI, Mme MORAINÉ,  
M. HULLIN, M. FRANÇOIS, Mme CAMPION-GAILLEUL, M. SIMONIN,  
M. CHARLES, M. BUYS, Mme THEBAUD, M. BIZET, Mme SAMPIERI,  
Conseillers Municipaux,

**Pouvoirs** :

M. AMADEI, pouvoir remis à Mme DE BROSES  
Mme CLARKE, pouvoir remis à M. MANUEL  
Mme SERIEYS, pouvoir remis à Mme WANG  
Mme WEILL-LOGEAY, pouvoir remis à M. GALPIN  
Mme BEHA, pouvoir remis à M. DOAN  
Mme DE CHABOT, pouvoir remis à Mme DESFORGES

**Absents** :

M. LÉPUT

**Secrétaire de séance** : Raphaël DOAN

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de  
Madame Laurence BERNARD, Maire. Le procès-verbal de la séance du 12  
avril 2023 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés. La  
séance est levée à 23 heures 04.

N° 23-3-4

OBJET

**AVENANT N°1 DE TRANSFERT DU LOT N°1 : FOURNITURES DE BUREAU  
DU MARCHÉ DE FOURNITURES DE BUREAU, PAPIER ET FOURNITURES  
EDUCATIVES (N° 2020-008(1))**

M. FOURNIER rappelle que la Ville a notifié le lot n°1 : fournitures de bureau du marché de fournitures de bureau, papier et fournitures éducatives à la société ARLIS InterBuro sise 24 rue des Chênes – 95000 BOISEMONT en date du 20 novembre 2020.

Ce marché a été conclu pour une période d'un an à compter de sa notification avec 3 reconductions d'un an possibles. Il prendra fin le 19 novembre 2024.

La société ALDA par courrier recommandé reçu en date du 11 avril 2023, a informé la Ville du Pecq de la reprise de l'activité d'ARLIS InterBuro.

Accusé de réception en préfecture  
078-217804814-20230524-23-3-4-DE  
Date de télétransmission : 30/05/2023  
Date de réception préfecture : 30/05/2023

La société ALDA a également transmis à la Ville un dossier administratif relatif à l'acquisition d'un établissement secondaire détenu par ARLIS et permettant de vérifier que la société ALDA dispose des garanties professionnelles et financières nécessaires pour assurer la bonne exécution du marché.

Un avenant doit donc être conclu, afin de transférer le lot n°1 : fournitures de bureau du marché de fournitures de bureau, papier et fournitures éducatives de la Ville du Pecq à la société ALDA.

ALDA sera ainsi substituée à la Société ARLIS InterBuro en reprenant dans leur intégralité les droits et obligations attachés au marché, sans aucun changement dans les conditions contractuelles.

Aucune autre disposition du marché n'est modifiée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment son article R. 2194-6,

Vu la délibération n° 20-5-7 du 14 octobre 2020 relative au marché de fournitures de bureau, papier et fournitures éducatives,

Vu l'avis de la Commission Finances – Ressources Humaines – Administration Générale du 15 mai 2023,

Considérant le lot n°1 : fournitures de bureau du marché de fournitures de bureau, papier et fournitures éducatives notifié à la société ARLIS InterBuro sise 24 rue des Chênes – 95000 BOISEMONT en date du 20 novembre 2020,

Considérant le rachat d'un établissement secondaire de la société ARLIS InterBuro sise 24 rue des Chênes – 95000 BOISEMONT par la société ALDA, sise rue Diderot – ZAC De la Garenne – 93110 ROSNY-SOUS-BOIS,

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés :

**AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant n°1 au lot n°1 : fournitures de bureau du marché de fournitures de bureau, papier et fournitures éducatives relatif au transfert du marché à la société ALDA sise rue Diderot – ZAC De la Garenne – 93110 ROSNY-SOUS-BOIS.

L'avenant n°1 est annexé à la présente délibération.



Fait et délibéré,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Laurence BERNARD

